

EDITO

L'UDPA adresse toutes ses pensées à nos collègues Marocains, aux victimes du séisme, à leurs familles et proches.

L'UDPA demande au groupe AXA de faire preuve de solidarité envers les salariés en France d'origine marocaine qui vont devoir sans doute aider leurs proches en grande détresse.

L'UDPA, en cette rentrée meurtrie, conserve plus que jamais la résolution d'aider et de faciliter la vie des salariés du groupe AXA et de la branche Assurance.

D'ici la fin de l'année, nos agendas seront bien remplis :

- la **négociation sur les salaires** va s'ouvrir très tardivement en novembre, ce qui ne présage pas de revoyure pour 2023 !
- la **négociation de notre contrat prévoyance santé** est toujours en cours et a pour enjeu de contenir les augmentations de cotisations,
- des **réflexions sur les fonds de pension** sont prévues au niveau de la branche Assurance,
- un chantier important s'ouvre concernant la **réécriture de la Convention Collective Nationale Assurance**. Sujet sous haute surveillance car la convention est le dernier socle de règles favorables aux salariés !

Bref, une rentrée haute en couleur où l'UDPA sera l'interlocuteur à tous niveaux!

Patricia Dumas
Elue CSE

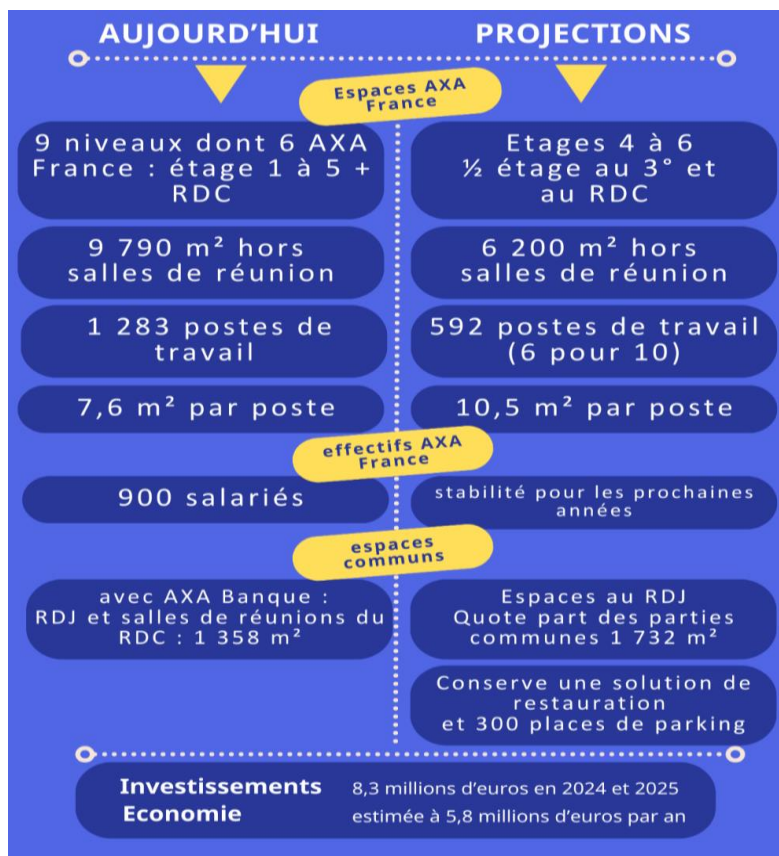


L'ODYSSÉE DE L'ESPACE VDF SUITE

L'UDPA DEMANDE À LA DIRECTION DE NE PAS RÉPÉTER LES ERREURS FAITES LORS DES PRÉCÉDENTS DÉPLOIEMENTS DU SMART WORKING

La Direction a décidé de conserver des espaces de travail sur le site des Fontaines. Elle prévoit des travaux de modernisation et le passage du site en Smart Working. Ce site deviendra multi-entreprises, mais les plans d'implantations des postes ne sont pas encore définis.

L'UDPA rappelle les conclusions de l'expert du CSE Central sur le smart working et en particulier « **Le déploiement du Smart Working exacerbe les enjeux déjà présents de concentration, qui par ailleurs constituent un sujet global pour les sites (les scores sont globalement bas). Du fait du bruit et des déplacements sur les plateaux** » (cf. page 2).



L'UDPA s'interroge sur la pérennité des services avec les nouveaux aménagements. Les baux tels que prévus permettent à AXA France, si elle le souhaite de rendre encore 50 % des surfaces restantes dans les 6 ans.

L'UDPA sera vigilante au déploiement du smart working au sein de VDF. Maintenir le site ne doit pas se traduire par une réduction drastique des espaces et une dégradation des conditions de travail des salariés.



Le salarié acquiert des droits à congés payés même pendant un arrêt maladie.

C'est ce qui ressort de récents arrêts de la Cour de la cassation qui mettent en conformité le droit français avec le droit européen en matière de congés payés et d'arrêts maladie. Ces changements sont immédiatement applicables.

Jusqu'ici, pendant un arrêt de travail, l'absence du salarié ne lui permettait pas d'acquérir des droits à congés payés, sauf si des dispositions conventionnelles le prévoyaient, comme à AXA où n'y a plus d'acquisition de congés à partir du **91^e jour d'arrêt** de travail

La directive européenne 2003/88/CE du 4 novembre 2003 prévoit que le salarié continue à acquérir des congés même lorsqu'il est en maladie, quelle que soit l'origine de cette maladie, professionnelle ou non. Le droit français ne s'était pas mis en conformité avec cette directive.

Depuis l'arrêt rendu par la Cour de Cassation le 13 septembre 2023, le salarié en arrêt maladie peut donc acquérir de nouveaux droits à congés payés, comme s'il avait travaillé, cela sans limite de temps concernant la durée de l'arrêt. Cette décision s'appliquerait non seulement aux arrêts futurs, mais aussi à ceux en cours ou passés.

L'UDPA ne doute pas qu'AXA se mettra rapidement en conformité avec cette nouvelle décision.

SMART WORKING – EXPERTISE D'ACCOMPAGNEMENT

L'EXPERTISE CONFORTE L'UDPA DANS SES CONCLUSIONS SUR LE SMART WORKING. STOP À LA LA POURSUITE DU DÉPLOIEMENT EN MODE INDUSTRIEL

Une expertise sur le déploiement du Smart Working a été missionnée par vos élus du CSE Central.

Expertise réalisée par le cabinet ISAST pour leur donner un éclairage concernant les conséquences de ce mode d'organisation sur les conditions de travail des salariés d'AXA France.

Sur le déploiement du Smart Working, **l'UDPA** relève les points suivants dans les conclusions de l'expert :

- Il exacerbe les enjeux déjà présents de concentration, qui par ailleurs constituent un sujet global pour les sites (les scores sont globalement bas), du fait du bruit et des déplacements sur les plateaux.
- Suite à la période de covid, le collectif s'est fragilisé et il renforce la déstabilisation du collectif de travail.
- Le télétravail est même qualifié de stratégie d'évitement du Flex office et des ambiances physiques de travail dégradées.

Sur l'outil « agenda partagé », les résultats sont peu probants. L'anticipation de réserver son poste de travail n'est pas ou peu suivie.

Au niveau des espaces hybrides, des fauteuils, canapés ... l'expert constate :

- Qu'ils ne sont pas utilisés alors qu'ils ont été démultipliés sur tous les sites.
- Leur ergonomie non adaptée à de longues périodes d'utilisation génère des risques liés aux Troubles-musculo squelettiques (TMS).
- Leur positionnement au sein des open-spaces ou à proximité ne permet pas leur usage sans risque de gêner les collègues proches.

L'UDPA dénonce le déploiement en mode industriel du Smart Working, qui a été démultiplié sans tenir compte des spécificités des services ou de leurs réels besoins.

L'UDPA regrette que la Direction ne soit pas dans une démarche de compréhension des situations délicates ou de réticences pour tenter de trouver des solutions d'adaptation et ainsi veiller au bien être des salariés.



L'UDPA DÉNONCE LA MÉTHODE ET DEMANDE À LA DIRECTION DE S'EXPLIQUER

L'**UDPA** a pris connaissance avec surprise des préalables du rapport d'expertise.

L'expert informe l'instance qu'il « *regrette de ne pas avoir pu déployer la méthodologie qu'il estimait nécessaire pour répondre à la demande initiale des représentants du personnel, et d'être contraint de formuler une réponse qu'il juge partielle 2 ans après son mandatement* ».

Il ressort que l'expert n'a pas obtenu de la Direction centrale d'AXA France les informations lui permettant de déployer l'enquête qu'il avait élaborée.

L'instance du CSEC n'a eu aucune explication de la part de la direction de cette inaction, malgré ses demandes.

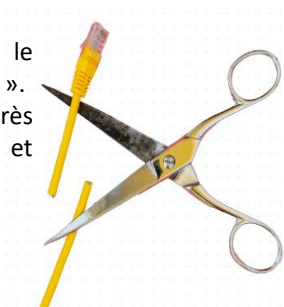
L'**UDPA** prend acte de la réticence et non réponse de la direction d'AXA France, alors que le Smart Working est un sujet majeur pour le groupe AXA.

RIEN NE CHANGE, LES SALAIRES, LA CHARGE DE TRAVAIL, LA COMPLEXITÉ, LA RECONNAISSANCE TOUJOURS POINTÉS

Etat d'esprit / Bien être

Bonne nouvelle, 68 % des répondants le considèrent comme « bon » ou « très bon ». On constate par contre des situations très contrastées en fonction des Directions et certaines sont très en deçà :

- 62% pour AIP ERPI,
- 53 % ALHIS,
- 66 % à la Direction Financière.



Déconnexion

C'est un sujet prégnant : si en moyenne, 71 % des salariés affirment arriver à se déconnecter après une journée de travail, cela signifie qu'à contrario, un tiers des salariés n'y parviennent pas !

Là aussi, on constate des situations très contrastées et inquiétantes sur certains domaines : 48 % des salariés n'arrivent pas à se déconnecter à AXA ERPI, 38 % pour ALHIS et 44 % à la Direction Stratégie et Communication.

L'UDPA regrette qu'aucune question directe ne soit posée sur le ressenti vis-à-vis de la charge de travail dans cette enquête Mais l'UDPA relève qu'à la question « *dans quelle mesure recommanderiez-vous AXA comme entreprise où il fait bon travailler?* », **55 % des verbatims sont négatifs.**

Les raisons évoquées sont celles que l'UDPA à maintes fois dénoncées sur la faiblesse des augmentations salariales, la charge de travail, les perspectives d'avenir et la complexité.



L'UDPA milite depuis toujours pour une meilleure appréciation de la charge de travail pour permettre la mise en adéquation des effectifs avec celle-ci.

L'UDPA revendique un accompagnement personnalisé des salariés tout au long de leur parcours professionnel et une réelle gestion des talents, afin de redonner un sens à leur métier.

L'UDPA revendique l'amélioration des espaces de travail, que ce soit en termes d'aménagement et d'ergonomie.



Jours de pont pour 2024 et 2025

2024	2025
Vendredi 10 mai	Vendredi 2 mai
Lundi 15 juillet	Vendredi 9 mai
Vendredi 16 août	Vendredi 30 mai
	Lundi 10 novembre
	Vendredi 26 décembre



Frédéric RETY



Sylvaine HARDY



Nathalie PACCITI-DIAZ



Michel COLIN



Patricia DUMAS



Guillaume CAUVIN



Marie-Laure MARCHAND



Alexandra FIRMANO



Corinne MARZOLF



Yacine KHESSOUMA



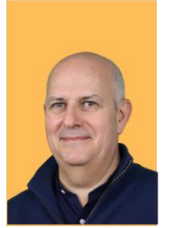
Christophe RADA



Alexandra FIRMANO



Fernando JORGE



Pierre CLERC



Elsa MICHALET



Gwenaëlle REGNIER



Eric FOULHAC



Emilie LAMBERT



Ines MAHDJOUR



Yves BRETEL



Jacques QUINOL



Sarah KANDIL



Xavier BOULLY



Gilles BARY



Sophie DUMAS



Katy NATIVEL



Magalie IMBAULT



Michel FAGET



Hassan AKID

L'équipe UDPA à vos cotés



Anne-Charlotte LAUMONIER-B

L'ÉQUIPE UDPA RÉPOND À VOS QUESTIONS

Nanterre-Opéra	Gwenaëlle REGNIER	VDF	Pessac
Gilles BARY	Giulia SCHUMACHER	Sarah KANDIL	Patricia DUMAS
Yves BRETEL	Wasquehal	Yassine KHESSOUMA	Yvane RYCKEBUSCH
Guillaume CAUVIN	Benoit FONTAINE	Inès MAHDJOUR	Balma
Pierre CLERC	Dijon-Strasbourg-Nancy	Nantes-Angers-Isneauville	Fernando JORGE
Michel COLIN	Xavier BOULLY	Magalie IMBAULT	Frederic RETY
Alexandra FIRMANO	Lyon	Emily LAMBERT	La Réunion
Sylvaine HARDY	Murielle PHAURE	Anne-Charlotte LAUMONIER B.	Katy NATIVEL
Marie-Laure MARCHAND	Elsa MICHALET	Marseille-Nimes	Et vous ?
Corinne MARZOLF	Christophe RADA	Hassan AKID	
Nathalie PACITTI-DIAZ	Marly	Michel FAGET	
Jacques QUINOL	Sophie DUMAS	Eric FOULHAC	